

FORMATION :
Réglementation produits chimiques

Nom de la formation	Réglementation pour les produits chimiques
Objectifs pédagogiques	Comprendre et appréhender la réglementation des produits chimiques
Méthodes pédagogiques	Présentation orale avec support de formation : type PowerPoint à distance ou en présentiel. Remise du support à la fin de la formation
Public concerné	Toutes personnes responsables de la mise sur le marché des produits chimiques
Prérequis	Connaitre la réglementation général
Type de formation	Formation inter-entreprise
Moyens humains, techniques, environnementaux	Présentation en salle ou à distance (Teams, zoom,...) Cas pratique propre à chaque entreprise Une adaptation de l'environnement sera réalisée en fonction des attentes et contraintes des personnes en situation de handicap dans le cadre du processus de préparation de la formation
Mode d'évaluation	Questionnaire : QCM et quiz oral Un rappel oral des points abordés lors de la séance précédente ou juste avant la pause, sera effectué lors de la reprise, sous forme de quiz, pour les revisiter.

<p>Lieu</p>	<p>A définir</p> <p><i>Vu l'absence de locaux adaptés à la sécurité ou aux besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap, et dans le souci d'offrir une expérience de formation homogène à tous nos clients, les formations se dérouleront sur les sites des clients ou à distance via la visioconférence.</i></p>
<p>Coût de la formation</p>	<p>1 à 2 personnes 1500 €</p> <p>Stagiaires additionnels 750 €</p>
<p>Durée de la formation</p>	<p>7 h</p>
<p>Programme de formation</p>	<p>1ère partie : Comprendre le règlement REACH</p> <p>Introduction générale Le rôle des différents acteurs et les statuts des produits Les processus de REACH Les différentes listes réglementaires (PACT, liste candidate, CoRAP, ...) Les obligations des différents acteurs Les obligations liées aux articles Le site de l'ECHA et le site de l'INERIS - Les sources</p> <p>2ème partie :</p> <p>Le Règlement CLP La FDS Impact de REACH sur les différents services de l'entreprise Articles : Application du seuil des 0,1% (m/m)</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>Nous travaillons avec vous pour adapter le déroulement des formations à vos handicaps.</p>

* Un minimum de 1 mois est nécessaire entre la demande et la réalisation de la formation